

## CONCOURS

### « RETOURNEZ UNE CRÊPE ET GAGNEZ »

#### ARTICLE 1

La société anonyme Dr. Oetker, dont le siège est situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 7B bus1, organise un concours avec obligation d'achat. Le « **Retournez une crêpe et gagnez** » débute le 21 décembre 2018 et se termine le 3 février 2019 à 23h59. Ce concours se déroule en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg.

#### ARTICLE 2

Ce règlement stipule les conditions générales de participation au concours. La participation implique l'acceptation irrévocable et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement par le participant au concours.

#### ARTICLE 3

La participation au concours est ouverte à toutes les personnes résidant en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg. Sont exclus de toute participation : les membres du personnel de Dr. Oetker, ainsi que l'ensemble des collaborateurs concernés directement ou indirectement et leurs familles.

#### ARTICLE 4

Ce concours est annoncé sur le site web [www.crepe.be](http://www.crepe.be), via spots TV, médias en ligne et annonces en ligne.

Pour participer de façon valable, les étapes suivantes sont obligatoires :

- Le participant doit surfer sur le site web : [www.crepe.be](http://www.crepe.be)
- Le participant doit cuire des crêpes ou des pancakes et doit réaliser une vidéo montrant l'originalité de son retourné de crêpes.
- Le participant doit télécharger une vidéo de son retourné de crêpes.
- Chaque participant doit avoir le droit d'utiliser la vidéo et de la rendre publique. Si Dr. Oetker présume que la vidéo n'est pas la propriété du participant, Dr. Oetker se réserve le droit de déclarer la participation non valable.
- Le participant doit remplir ses coordonnées personnelles, de façon à ce que Dr. Oetker puisse déterminer l'identité des gagnants et prendre contact avec eux. (sexe, prénom, nom, date de naissance et e-mail)
- Si Dr. Oetker suspecte une quelconque fraude, Dr. Oetker se réserve le droit de déclarer une participation non valable.

Un jury choisi par Dr. Oetker sélectionne les 5 meilleurs vidéos afin de déterminer les gagnants.

Les ex aequo éventuels seront départagés en fonction du moment de participation (date, heure, minute, seconde) enregistré par le serveur informatique dans l'ordre croissant.

## **ARTICLE 5**

Les prix du concours sont les suivants :

- 5 x un séjour pour 4 personnes à Center Parcs :
  - o valable pour un week-end ou une demi-semaine pour 4 personnes ;
  - o dans un Premium Cottage ;
  - o dans tous les Center Parcs de Belgique, des Pays-Bas ou d'Allemagne ;
  - o Tu peux échanger tes billets jusqu'au 16 décembre 2019 inclus.  
Attention : ces billets ne sont pas valables pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Tous les gagnants reçoivent par e-mail un complément d'information relatif à la réception de leur prix.

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni remboursées en espèces. Toutefois, Dr. Oetker se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, de remplacer les dotations mises en jeu par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure.

Dr. Oetker ne prévoit et n'offre aucune garantie sur les prix mis en jeu. Dr. Oetker ne peut être tenu pour responsable d'incidents ou de dommages (in)directement liés à un prix gagné après sa remise. En cas de défaut ou de vice caché, le gagnant doit s'adresser, selon le cas, soit au responsable de Center Parcs. Les prix sont indivisibles et doivent être acceptés tels qu'attribués.

Si le gagnant de l'un des séjours est mineur, le consentement d'un parent ou d'un tuteur sera demandé. Celui-ci peut être réclamé avant la remise du prix, de même que les pièces d'identité du gagnant. Si cette autorisation ne peut pas être présentée, le droit au prix sera annulé et attribué au gagnant suivant.

Les gagnants acceptent sans restriction de participer à la communication entourant la réception du prix. Ils acceptent aussi que Dr. Oetker utilise leur nom et des photos/vidéos à des fins promotionnelles dans le cadre du concours ou de la remise des prix, sans avoir droit à une quelconque rémunération, à aucun droit d'auteur ni à tout autre avantage que le prix attribué.

## ARTICLE 6

Les vidéos doivent être validées sur le site web [www.crepe.be](http://www.crepe.be) avant le 3 février 2019 à 23h59.

Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix. Plusieurs membres d'une même famille, ou habitant à une même adresse en cas de famille recomposée, peuvent participer, mais un seul prix maximum pourra être gagné par famille ou par adresse familiale.

## ARTICLE 7

Tous les gagnants recevront par e-mail plus de détails concernant les modalités de la remise de leur prix. Les gagnants sont tenus de confirmer s'ils acceptent leur prix endéans les 2 semaines suivant le contact. Les gagnants sont tenus de confirmer s'ils acceptent leur prix endéans. Si le gagnant ne confirme pas son prix durant cette période, son droit au prix sera annulé et attribué au gagnant suivant.

Si l'adresse communiquée lors de l'inscription s'avère être erronée et que la dotation ne peut être remise, celle-ci sera définitivement perdue et sera attribuée au gagnant suivant. Le participant perd alors tout droit sur le prix gagné. Les participants sont donc priés de compléter leur bulletin de participation avec le plus grand soin.

## ARTICLE 8

Dr. Oetker pourra prendre toutes les mesures nécessaires de nature à assurer le bon déroulement du concours, notamment en cas de contestation ou si des circonstances non prévues survenaient. Toutes ces mesures et décisions prises dans le cadre de ce concours seront sans appel. Dr. Oetker se réserve le droit de modifier le concours, son déroulement et/ou les conditions du concours si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient. Dr. Oetker ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, modifié, reporté ou annulé. Sauf faute grave ou intentionnelle dans son chef, Dr. Oetker ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts ou dommages quelconques pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des dotations. Dr. Oetker décline toute responsabilité pour le cas où le site internet [www.oetker.be](http://www.oetker.be) ou le site web [www.crepe.be](http://www.crepe.be) seraient indisponibles pendant la durée du concours, pour une raison qui ne lui serait pas imputable. En conséquence, Dr. Oetker ne saurait dans ces circonstances être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du concours.

## ARTICLE 9

La participation au concours oblige l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. Le règlement est disponible sur le site web [www.crepe.be](http://www.crepe.be). Pour obtenir une copie « papier » du présent règlement, les participants doivent envoyer une enveloppe dûment affranchie avec leur adresse à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem, avec la mention « **Retournez une crêpe et gagnez** ».

***Date du dernier changement : 21/12/2018***

Excepté dans les cas prévus aux articles 5, 6 et 7, il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni avant, ni pendant, ni après le dit concours.

Toute réclamation relative au présent concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant l'attribution ou la remise des prix à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem. Aucune réclamation formulée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte. Toute réclamation introduite après ce délai ou non formulée par écrit ne sera pas prise en compte. Le présent règlement est soumis au droit belge. En cas de litige relatif à son application, seuls les tribunaux bruxellois seront compétents.

## **ARTICLE 10**

Le fait que le participant transmette ses données personnelles implique qu'il marque formellement son accord sur l'utilisation de ses données à des fins publicitaires et d'identification afin qu'au cas où il gagnerait, son nom et sa commune puissent être publiés sur le site web et/ou la page Facebook de Dr. Oetker.

Depuis le 25 mai 2018, la nouvelle loi européenne sur la protection des données personnelles (AVG) s'applique et remplace la loi belge sur la protection des données. Le participant peut consulter ses données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer en s'adressant à cette adresse: Dr. Oetker S.A., service clientèle, De Kleetlaan 7 b Boîte 1, 1831 Diegem, à l'adresse suivante : Dr. Oetker S.A. Service Consommateurs, De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée, boulevard de Waterloo 115 B – 1000 Bruxelles. La S.A. Dr. Oetker va, pour sa part, prendre toutes les mesures raisonnables afin de garder ces données secrètes. En appuyant sur la touche « envoyer » pour la transmission de ses données personnelles, le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ce genre de données via internet n'est jamais sans risque. Le dommage résultant de l'utilisation de données personnelles du participant par des tiers non autorisés ne sera jamais imputable à la S.A. Dr. Oetker et ne peut en aucun cas engager la responsabilité de cette dernière.